

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a été déçu d'apprendre que le Conseil des ministres des Communautés européennes envisage l'imposition d'un embargo à l'échelle communautaire sur l'importation de produits de jeunes phoques à capuchon et de jeunes phoques du Groenland à compter du 1er octobre 1983. Monsieur MacEachen a également dit regretter la décision du Conseil de maintenir en vigueur les mesures de restriction du commerce de ces produits.

Le Ministre a cependant fait remarquer que l'embargo était subordonné à d'autres enquêtes concernant les aspects scientifiques et les conséquences de la chasse aux phoques du Groenland et aux phoques à capuchon et que le Conseil a demandé à la Commission européenne de continuer à chercher, dans le contexte de nouveaux contacts avec le Canada, des solutions qui rendraient inutiles les restrictions à l'importation.

Le Canada est tout à fait disposé à collaborer à ces enquêtes, mais il doit exiger qu'elles soient rigoureusement scientifiques et que leurs résultats soient interprétés de façon impartiale. Nous sommes convaincus qu'il sera possible de trouver une solution satisfaisante à ce problème si toutes les parties intéressées sont vraiment prêtes à l'aborder d'une manière rationnelle et coopérative.